

Orléans, le 19 décembre 1977

ASSOCIATION FRANÇAISE DES
PSYCHOLOGUES SCOLAIRES

M. J. GROLAUD
"Le Hameau de la Source"
1 rue Edouard Branly
45100 ORLÉANS

Monsieur le DIRECTEUR
de l'Imprimerie D A L E X

Monsieur le Directeur,

La réorganisation du fonctionnement de la revue
" Psychologie Scolaire " conformément aux dispositions prises par le
Conseil d'Administration de Paris, confirmées par le Congrès de Menton
le 10 décembre 1977, vous met dans l'obligation de ne plus procéder
désormais au tirage définitif de la revue tant que vous n'êtes pas en
possession du " Bon à Tirer " signé par le Trésorier de l' A F P S
(Y. MARION) ou son Président (J. GROLAUD) .

Ce " Bon à Tirer " devra obligatoirement accompagner
votre facture pour règlement .

Cette mesure, applicable à compter du N° 22 de décembre
1977, ne remet nullement en cause le travail préparatoire au tirage
qui s'effectuera selon les instructions de Monsieur LEPEZ, comme par
le passé .

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression
de mes salutations distinguées ./.

Le Président :



J. GROLAUD